



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 44087

## Texte de la question

M. Olivier Jardé souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la violence à laquelle les médecins doivent faire face. Les chiffres sont éloquentes : selon une étude menée par l'URML de Picardie, 25 % des médecins déclarent vivre un sentiment d'insécurité dans leur profession, et 45,1 % avoir été agressés verbalement ou physiquement. Aussi, il souhaiterait connaître la politique que va mener le Gouvernement en la matière, afin que les médecins puissent exercer leur profession en toute sécurité.

## Texte de la réponse

La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit l'élaboration de cinq plans stratégiques de santé publique (2004-2008) ; parmi ceux-ci figure un plan national de lutte intitulé violence et santé. Le ministre de la santé et de la protection sociale a installé, en mai 2004, six commissions préparatoires en vue de l'élaboration de ce plan ; il leur a été demandé de fournir un bilan des données existantes, en termes de chiffres comme de recommandations déjà émises ou actions déjà entreprises, et des préconisations en vue de l'élaboration du plan national. Ces commissions sont au nombre de six : elles associent des professionnels impliqués au niveau local, des professionnels de la recherche et des milieux institutionnels ou associatifs. Elles ont pour thèmes : enfants, adolescents et jeunes, genre et violence ; institutions, organisations et violence ; personnes âgées et personnes handicapées ; santé mentale ; violence, travail et emploi. Il apparaît d'ores et déjà que la violence exercée envers les professionnels de santé constitue l'un des sujets de préoccupation majeure de plusieurs commissions. Celles-ci constatent en effet que les professionnels sanitaires, sociaux ou encore exerçant dans le privé et qui sont en contact avec le public ou les usagers expriment un sentiment d'insécurité croissant. Ce point particulier devrait faire l'objet de recommandations en liaison avec d'autres départements ministériels dans le cadre du plan national « violence et santé ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Jardé](#)

**Circonscription :** Somme (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44087

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 23 novembre 2004

**Question publiée le :** 20 juillet 2004, page 5467

**Réponse publiée le :** 30 novembre 2004, page 9544